



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Pour toute question concernant le FMD, il convient de vous adresser aux bureaux de gestion ou services suivants :

Rectorat

Coordination Paye

RECTORAT - CS 87703 31077 TOULOUSE cedex 4	Personnels rémunérés par :
Public : Enseignants Agrégés et certifiés des disciplines suivantes : Langues, Lettres, Histoire Géographie,	DPE1
Public : Agrégés et certifiés des autres disciplines	DPE2
Public : Professeurs d'EPS, CE EPS, PLP, AE, PEGC, personnels d'éducation et d'orientation	DPE3
Public : Enseignants non-titulaires, personnels contractuels d'éducation et d'orientation, assistants étrangers	DPE4
Public : Enseignants du 1 ^{er} degré	DPE6
Privé sous contrat : Enseignants du 1 ^{er} degré (tout département)	DEP1
Privé sous contrat : Enseignants du sd degré	DEP2
Personnels d'inspection, de direction et personnels administratifs de catégorie A	DPATE1
Personnels administratifs et ITRF de catégorie B et C	DPATE2
Personnels ITRF catégorie A, personnels médico-sociaux	DPATE3
Personnels non titulaires	DPATE4
Personnels pour l'accompagnement du handicap (AESH) Assistants d'éducation (AED)	DPAS
HORS RECTORAT	
Assistants d'éducation (AED)	Etablissement(s) mutualisateur (s) :
Personnels pour l'accompagnement du handicap (AESH) dont la rémunération est gérée par un lycée mutualisateur (à vérifier sur le bulletin de salaire)	- Lycée Déodat de Séverac Toulouse : dpts 09, 31, 32 et 65 - Lycée Rascol Albi : dpts 12, 46, 81 et 82